

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

12 octobre 2023

PLF POUR 2024 - (N° 1680)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N ° I-2004

présenté par  
M. Abad

-----

**ARTICLE 12**

Supprimer les alinéas 80 et 81.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement vise à renforcer la prévention et la lutte contre l'intensification et l'extension du risque incendie, l'exonération totale de taxe carburant (ex-TICPE) pour les carburants des véhicules opérationnels et de surveillance des SDIS ainsi que l'exonération de malus pour l'ensemble des véhicules d'intervention des acteurs de la défense des forêts contre les incendies, en plus des véhicules des SDIS.